

<u>Expéditeur ==></u>	<u>==> Destinataire</u>
Le collectif contre les filets dérivants de l'Adour	

Objet : Indemnisation des pêcheurs professionnels des migrateurs de l'Adour,

Madame, Monsieur l'élu,

Venez écrire l'Histoire avec nous, participez pour cela à l'**indemnisation des pêcheurs professionnels** qui sont prêts à abandonner leurs filets et leur activité pour nous aider à rendre aux vallées des gaves leur prestige du tournant du XIXème au XXème siècle, lorsque PAU s'était transformée en petite capitale britannique et NAVARRENX en grande capitale européenne du saumon.

Dans le même temps, le 4 avril dernier, le président du conseil départemental Jean-Jacques LASSERRE s'oppose personnellement à ce que le conseil participe à l'indemnisation demandée spontanément par les marins-pêcheurs de l'estuaire de l'Adour pour cesser la pêche au filet dérivant. Il refuse aussi d'inscrire ce débat à l'agenda du conseil, ce que nous considérons comme un déni de démocratie

Le saviez-vous ? Vous lirez les détails en annexe III.

Le potentiel économique de nos rivières à saumon est très significatif. Avec plus de 500 km de linéaire, sachant que chaque kilomètre produit dans des pays nordiques plus avancés de l'ordre de 1 emploi à temps plein et des dizaines de milliers d'euros, le calcul est vite fait. Une étude économique du Québec permet d'estimer **le potentiel économique de la pêche à la ligne du saumon du bassin de l'Adour entre 5 et 30 millions d'euros** et le gisement d'emplois entre **260 et 1300 emplois à temps plein**.

Le saviez-vous ? Vous lirez les détails en annexe II.

Or, depuis trois ans, la voie judiciaire que nous avons empruntée nous a permis d'obtenir de réelles avancées, encore battues en brèche par certaines résistances, mais qui marquent toutefois un tournant décisif. En 2019, la justice a stoppé la pêche dans le port de BAYONNE. En 2021 et 2022, elle a suspendu les arrêtés de pêche dans l'Adour fluvial. Elle a aussi suspendu le nouveau plan de gestion des poissons migrateurs de l'Adour.

Avec l'évolution des mentalités, le souci de protection du patrimoine naturel qui progresse dans l'opinion publique, la fin de l'exploitation commerciale des grands migrateurs

anadromes est enfin possible car les juges des diverses juridictions se montrent de plus en plus sensibles à nos arguments juridiques sur la directive Habitats et aux préoccupations de nos contemporains.

Nous ne doutons pas que vous vous montrerez enclins à vous associer à nous pour obtenir une grande victoire historique, remportée dans le bassin de l'Adour au profit de la biodiversité et notamment d'une espèce emblématique entre toutes : le saumon atlantique qu'un auteur a nommé anecdotiquement Biarnès (le béarnais), pour marquer la symbiose entre cette terre occitane et ce poisson fascinant venu du fond des âges et grand voyageur, qui a choisi notre terre pour naître et se reproduire.

En annexe I, nous vous rappelons le niveau actuel des promesses de participation qui circulent dans l'opinion pour répondre à l'indemnisation de 4 M€ des professionnels maritimes. Le cumul évolue dans une fourchette de [2, 815 ; 2,920] M€ sans compter la contribution non précisée de la SHEM.

Le modèle actuel basé sur l'exploitation commerciale est donc un véritable gâchis socio-économique. Or, le développement de l'économie locale et du tourisme est au centre des compétences du conseil départemental.

Dans cette attente, à un mois d'une manifestation publique à confirmer le samedi 9 juillet après midi à Bayonne sur ce thème, je vous prie, Madame, monsieur le conseiller départemental, de croire en notre espoir que nous allons enfin parvenir à une avancée sociétale significative.

Pour rappel, **la coalition qui a contesté avec succès les filets dérivants de l'Adour au tribunal administratif est par ordre alphabétique :**

**AAPPMA DE BASABÜRÜA
AAPPMA DES BAÏSES
AAPPMA DU GAVE D'OLORON
AAPPMA LA GAULE ASPOISE
AAPPMA LA GAULE ORTHEZIENNE
AAPPMA LA GAULE PALOISE
AAPPMA LA GAULE PUYOLAISE
AAPPMA LE PESQUIT
ACCOB
ANPER-TOS
DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES
PROTECTION HAUT BÉARN ENVIRONNEMENT
SALMO TIERRA SALVA TIERRA
SEA SHEPHERD
SEPANSO 40
SEPANSO 64**

Jeudi 16 juin 2022,

Contacts :

1. Pierre BERGES 06 80 10 58 83 peyo.berges@orange.fr
2. Fabrice BOUCHER détaillant de matériel de pêche à AREN et guide de pêche
06 13 37 40 62 contact@aspe-angler.com
3. Philippe GARCIA président de DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES
07 82 46 99 03 maigre42@gmail.com

Table des matières des annexes

Annexe I	4
Niveau des promesses de participation pour indemniser les marins-pêcheurs de l'Adour.....	4
Annexe II.....	5
Potentiel économique des rivières à saumon du bassin de l'Adour et de la Nivelle.....	5
Chiffres d'affaires de la pêche professionnelle dans l'Adour (hors anguille).....	5
Chiffre d'affaires de la pêche de loisir à la ligne du Gave d'Oloron.....	6
La pêche du saumon à la ligne dans l'hémisphère nord.....	10
En Norvège.....	11
Au Québec.....	11
Conclusion	14
Annexe III.....	15
Compte rendu de la réunion du 4 avril 2022.....	15

Annexe I

Niveau des promesses de participation pour indemniser les marins-pêcheurs de l'Adour

Indemnisation des marins-pêcheurs de l'Adour¹	
Financeurs	Sommes annoncées / espérées
Région Nouvelle-Aquitaine	2 000 000,00 €
Fédération nationale de la pêche en France	500 à 600 000 €
Fédération départementale de pêche des Pyrénées-Atlantiques	100 000,00 €
Communautés du Béarn et du Haut Béarn	200 000,00 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	?
Société Hydro-Électrique du Midi	10 à 15 000, 00 ?
AAPPMA du Gave d'Oloron	5 000,00 €
Total provisoire au 15 juin 2022	2,815 à 2,920 M€
Somme demandée par les marins-pêcheurs	4 M€

¹ A l'heure actuelle, les intervenants suivants n'ont pas été contactés : Fédération départementale de pêche des Landes, du Gers, et des Hautes-Pyrénées, Communautés des communes du Pays Basque, et le département des Landes. Ils sont invités à se prononcer sur cette question.

Annexe II

Potentiel économique des rivières à saumon du bassin de l'Adour et de la Nivelle

Table des matières

Chiffres d'affaires de la pêche professionnelle dans l'Adour (hors anguille).....	5
Chiffre d'affaires de la pêche de loisir à la ligne du Gave d'Oloron.....	6
La pêche du saumon à la ligne dans l'hémisphère nord.....	10
En Norvège.....	11
Au Québec.....	11
Conclusion.....	14

Chiffres d'affaires de la pêche professionnelle dans l'Adour (hors anguille)

Les chiffres d'affaires de la pêche professionnelle de l'Adour, concernant les espèces anadromes saumon, aloses et lamproies ont été dévoilés par un mémoire en défense de la préfecture des Landes qui annonce 419 K€ pour les pêcheurs maritimes et 64 K€ pour les pêcheurs fluviaux (sans prise en compte du saumon pour ces derniers) :

Pour les professionnels maritimes, le saumon, la truite de mer la grande alose sont ciblés annuellement par 13 à 17 pêcheurs. La lamproie marine n'est ciblée que par 1 à 3 pêcheurs.

Le chiffre d'affaires global de cette pêcherie maritime s'élève à 419 k€ (moyenne annuelle calculée sur les années 2017-2018-2019 hors anguille), il se répartit de la manière suivante :

- saumon : 208k€ (49,6%)
- truite de mer : 39k€ (9,3%)
- grande alose : 128k€ (30,5%)
- lamproie marine : 6,2k€ (1,5%)
- autres (mulet, dorade, bar, alose feinte) : 38k€ (9,1%)

Une interdiction de pêche des lamproies marines, des grandes aloses, et une restriction de pêche des grands salmonidés avant le 15 mai occasionnerait une réduction du chiffre d'affaires d'environ 68 % (285k€ de perte globale)

Pour les professionnels en eau douce, les poissons migrateurs peuvent être ciblés par les détenteurs d'une licence « grande pêche » soit 22 pêcheurs.

Le chiffre d'affaires global de cette pêcherie fluviale est en cours d'estimation.

Néanmoins, les éléments partiels déjà disponibles exprimés par les pêcheurs sont les suivants (moyenne annuelle pour les années 2017-2018-2019) :

- grande alose : 51,8k€
- lamproie marine : 12,4k€.

Il faut noter qu'aucune étude économique qui établirait ces chiffres n'a été fournie par l'administration. Mais les ordres de grandeur paraissent cohérents avec la vingtaine de rapports d'IFREMER publiés entre les années 80 et 2000 sur la pêche estuarienne.

Chiffre d'affaires de la pêche de loisir à la ligne du Gave d'Oloron

La fermeture de la pêche professionnelle du saumon va se traduire par la montaison de 1500 saumons supplémentaires d'une année à l'autre, puis d'une amélioration sensible de la reproduction qui va gonfler les effectifs de saumon en l'espace de deux à trois ans seulement, puisque c'est la durée de vie d'un saumon.

Cette arrivée soudaine d'un tel contingent de saumons va immédiatement déclencher une augmentation très sensible de la population de pêcheurs amateurs à la ligne recherchant le saumon.

Dans le cadre de cette discussion, il convient d'analyser les conséquences économiques de l'embellie prévisible de la pêche à la ligne.

La pêche récréative pèse économiquement par les dépenses *directes* du pêcheur (ici achat de matériel de pêche et transport essentiellement, mais aussi cotisation Pêche Milieu Aquatique et timbre migrateur, hébergement et restauration, et guidage), les dépenses *indirectes* (impact des dépenses directes sur les autres secteurs de l'économie) et les dépenses *induites*. L'administration n'a instruit aucune étude économique à ce sujet.

La seule enquête disponible² est une enquête directe réalisée par la fédération des pêcheurs amateurs et publiée en 2013.

² **Pêche de loisir du saumon atlantique dans les Pyrénées-Atlantiques, Synthèse enquête approche économique**, FDPMA 64, 2013

Cette étude établit qu'en moyenne chaque pêcheur amateur à la ligne dépense **1702 € / an** (en valeur 2021) pour rechercher le saumon des gaves. Il s'agit ici des dépenses directes uniquement. L'ordre de grandeur de ce chiffre est à rapprocher d'autres études faites ailleurs pour d'autres pêches, par exemple :

- Le pêcheur amateur *en mer* en Europe dépense en moyenne **1310 € / an³** (valeur 2021) selon l'étude européenne de référence (ici, il s'agit des dépenses directes, indirectes et induites)
- Le pêcheur amateur en mer du SUSSEX (UK) dépense en moyenne **3053 € / an⁴** (valeur 2021) selon l'étude anglo-saxonne « Sea Angling 2012 » (dépenses directes et indirectes)

Cette dépense moyenne de l'amateur du saumon pyrénéen aboutit pour un millier de pêcheurs à un total global de **1,7 M€**.

Ce chiffre paraît *très faible* pour la rivière principale (le gave d'OLORON) qui offre un linéaire si long pour la pratique sportive⁵. Cette estimation ne tient nullement compte des dépenses indirectes et induites.

Comparativement, les mêmes estimations pour la pêche du saumon en Grande-Bretagne aboutissent à des chiffres bien supérieurs pour des rivières pourtant en général beaucoup plus courtes :

Rivières	Type de valeur économique indiquée	Valeur économique estimée
Adour	Saumon et truite de mer, dépenses directes uniquement	1,7 M€
Itchen (Hampshire)	Saumon seulement, valeur commerciale récréative	12,21 M€ + valeur truite de mer
Test (Hampshire)	Saumon, valeur commerciale récréative	21,03 M€ + valeur truite de mer
Avon (Hampshire)	Saumon, valeur commerciale récréative	12,21 M€ + valeur truite de mer
Frome (Dorset)	Saumon, valeur commerciale	13,34 M€ + valeur truite de mer

3 Hyde, K, Radford, Z, Prellezo, R, Weltersbach, MS, Lewin, WC, Zarauz, L, Ferter, K, Ruiz, J, Townhill, B, Mugerza, E, & Strehlow, HV, 2017, Research for PECH Committee - **Marine recreational and semi-subsistence fishing - its value and its impact on fish stocks**, European Parliament, Policy Department for Structural and Cohesion Policies, Brussels

En 2017, cette étude estime les dépenses directes, indirectes et induites des 9 millions de pêcheurs récréatifs en mer à 10,5 milliards d'euros par an soit **1 166 € par pêcheur**. La majorité des données sources date de 2010 (tableau 10).

4 Armstrong, M., Brown, A., Hargreaves, J., Hyder, K., Pilgrim-Morrison, S., Munday, M., Proctor, S., Roberts, A. and Williamson, K. 2013. Sea Angling 2012 – **a survey of recreational sea angling activity and economic value in England**. Available: http://randd.defra.gov.uk/Document.aspx?Document=12025_SeaAngling2012synthesisreportFINAL.pdf

En 2012, la pêche en mer en Grande-Bretagne a généré £2.1 milliards de dépenses totales (directes, indirectes et induites) pour 884 000 pêcheurs soit **2 828 € par pêcheur** (1€ valait environ 0,84 £ en 2012)

5 L'**Adour** prend sa source dans les Pyrénées au pied du pic du Midi et se jette dans le golfe de Gascogne à Bayonne après avoir parcouru **312 km**. Ses principaux affluents sont : le **gave de Pau** et ses **191 km**, le **gave d'Oloron** rejoint à Oloron Sainte-Marie par les gaves d'Aspe et d'Ossau, qui parcourt **150 km** jusqu'à sa confluence avec le gave de Pau et la **Nive** qui rejoint l'Adour à Bayonne après **80 km** ; Le **gave du Saison**, affluent du gave d'Oloron fait **54 km** et la **Nivelle** qui se jette à Saint Jean de Luz fait **45 km**

Ce décalage s'explique par une méthode de calcul radicalement différente liée à une organisation de la pêche qui l'est tout autant : les grandes rivières à saumon anglo-saxonnes sont divisées en *lots qui sont loués* pendant toute la saison de pêche aux pêcheurs amateurs à la ligne. Les chiffres d'affaires réalisés sont ensuite ramenés à l'unité de capture. En 2017, l'Agence britannique pour l'environnement estime⁶ ainsi la valeur commerciale « récréative » d'un saumon capturé à la ligne à **15 655 £**⁷ qui est sans commune mesure avec la valeur commerciale « alimentaire » de l'ordre de **200 €** pour un saumon moyen de 4 kg vendu à la criée de SAINT JEAN DE LUZ⁸.

La valeur potentielle théorique de telle ou telle rivière britannique est ensuite déduite en multipliant cette valeur par le nombre estimé des saumons qui remontent cette rivière.

Ces remarques étant faites, le poids économique des amateurs de saumon à la ligne en valeur 2013 (**1,53 M€**) peut être être comparé :

- aux chiffres d'affaires des professionnels de l'estuaire pour les salmonidés, dont la moyenne 1986-2008 est évaluée à **177 K€** (source IFREMER)
- aux chiffres d'affaires des professionnels de l'estuaire pour toutes les espèces, civelle comprise, dont la moyenne 1986-2008 est de l'ordre de **1,086 M€** (euros 2017)

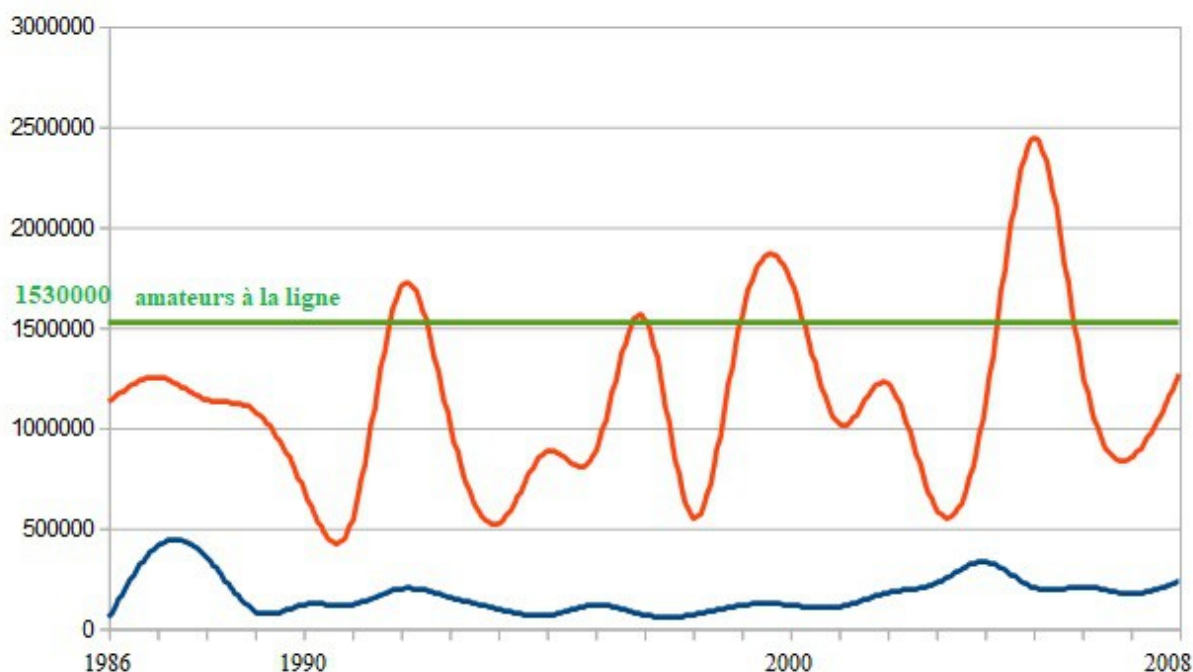
On constate que le poids économique des amateurs de saumon à la ligne dépassait déjà largement les chiffres des professionnels, concernant saumons, aloses et lamproie :

6 **Environment Agency evidence for near-shore-netting, UK** : Appendix 1 - General Information on principle migratory salmonid rivers in Dorset, Hampshire and Isle of Wight

7 La dernière estimation pour le saumon écossais de la rivière Spey est de 60 000 £.

8 50 € / kg ordre de grandeur du prix moyen constaté à la mi-mai

Dépenses directes des pêcheurs amateurs de saumon à la ligne en 2013 (1,53 M€)
et
Chiffres d'affaires des pêcheurs professionnels de l'estuaire de l'Adour de 1986 à 2008
chiffres d'affaires annuels "toutes espèces"
chiffres d'affaires annuels "salmonidés"



Malgré l'existence d'une pêche professionnelle qui s'adjuge presque 90% des captures de saumons, la pêche récréative du saumon déclenche tout de même un tel engouement qu'elle est capable de générer des dépenses directes estimées à 1 500 000 € en 2013⁹ par 1000 passionnés pour seulement 200 saumons capturés¹⁰, dont 10% ou 15% sont relâchés dans d'excellentes conditions.

Le pêcheur amateur moyen doit donc pêcher 5 saisons pour espérer prendre un seul de ces poissons, et n'hésite pas à engager chaque année 1500 € pour y parvenir : la touche se paye donc 7 500 €.

En 2015, la FDAAPPMA a estimé l'assiduité de la totalité des pêcheurs à la ligne du saumon à 25 000 journées de pêche par an : **la capture d'un saumon se mérite donc au bout de 125 sorties.**

Ainsi, chaque saumon capturé à la ligne a déclenché la dépense directe de

⁹ Pêche de loisir du saumon atlantique dans les Pyrénées-Atlantiques, Synthèse enquête approche économique, FDPPMA 64, 2013

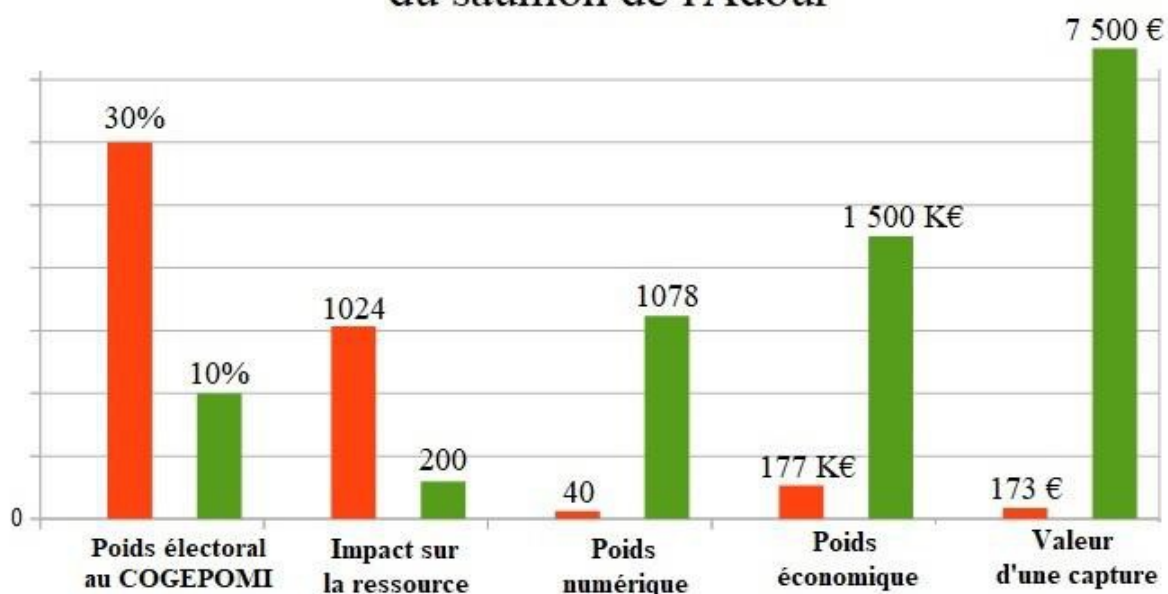
¹⁰ Moyenne depuis 2000 des captures des amateurs à la ligne. Source : CNICS, Centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrateurs : <https://www6.rennes.inra.fr/u3e/PRESENTATION/Organisation/Pole-Gest-Aqua/CNICS>

7500 € alors que le prix de vente moyen d'un saumon de 4 kg est de l'ordre de 200 €.

Au total, le saumon pris à la ligne génère 40 à 50 fois plus de richesse qu'un saumon piégé par un filet.

L'histogramme suivant résume la comparaison entre les deux catégories de pêcheurs de saumon de l'Adour :

Poids respectifs des pêcheurs professionnels et des amateurs à la ligne du saumon de l'Adour



La pêche du saumon à la ligne dans l'hémisphère nord

Ce décalage spectaculaire s'observe classiquement aux quatre coins de la planète, par exemple dans les îles britanniques et aux USA.

En réalité, il s'observe pour toutes les espèces recherchées par la pêche « sportive » : citons par exemple le bar rayé nord-américain (*Morone saxatilis*), la speckled trout (*Cynoscion nebulosus*) de la côte est américaine et le red drum (*Sciaenops ocellatus*) du Texas et de la Floride, ou le bar européen (*dicentrarchus labrax*) dans le Sussex britannique, l'Irlande ou l'Île de Man. C'est le miracle de tous les « game fish », ces « poissons de sport » qui déclenchent des passions insatiables et parfois irrationnelles.

En Norvège

Il existe en Norvège 478 rivières à saumon qui attirent chaque année 100 000 pêcheurs à la ligne du monde entier. La valeur socio-économique des 50 premières rivières est estimée à 2,5 milliards d'euros c'est-à-dire 50 millions d'euros par rivière. Des actions très précises accompagnent ce bilan. La pêche du saumon en mer est non seulement interdite mais les filets sont interdits le long de la côte pour justement dégager les corridors migratoires des saumons. Poser un filet dans la bande marine littorale est un délit passible d'amendes et de prison.

Au Québec

La pêche commerciale est interdite depuis l'an 2000. La loi canadienne donne la priorité à la conservation des populations de saumon, puis aux besoins des « premières Nations » et enfin seulement à la pêche récréative à la ligne en dernier.

En 2018, seules 77 rivières sont exploitées sur les 114 recensées.

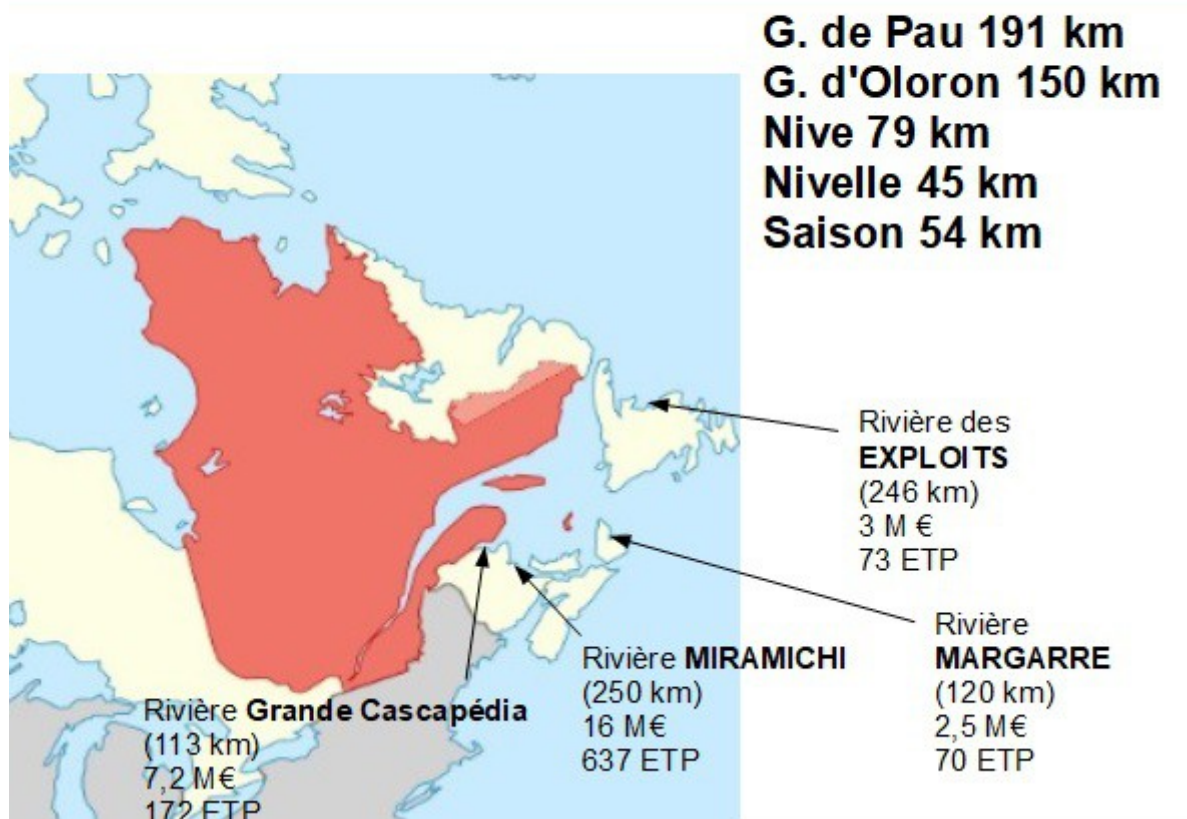
En 2012, l'étude économique du cabinet Gardner Pinfold¹¹ à HALIFAX chiffre le total de toutes des dépenses à 150 millions d'euros et le nombre d'emplois à temps plein à 3872 :

- Par exemple, sur la rivière **Cascapédia** longue de 113 km, bien plus courte que nos deux grands gaves, la pêche du saumon à la ligne contribue pour 7,2 millions \$ au PIB du Québec et génère 172 emplois à temps plein. Localement, la pêche au saumon et le tourisme connexe créent un emploi sur 30.
- Sur la rivière **Miramichi** longue de 250 km, la pêche du saumon à la ligne contribue pour 16 millions \$ au PIB du Québec et génère 637 emplois à temps plein.
- Sur la rivière **Margarre** longue de 120 km, la pêche du saumon à la ligne contribue pour 2,5 millions \$ au PIB du Québec et génère 70 emplois à temps plein.
- Sur la rivière **Exploits** longue de 246 km, la pêche du saumon à la ligne contribue pour 3 millions \$ au PIB du Québec et génère 73 emplois à temps plein.

¹¹ Rapport économique sur le saumon de Gardner Pinfold d'Halifax, cabinet économique de conseil (Nouvelle Écosse), financé par le gouvernement canadien : <http://gardnerpinfold.ca/>



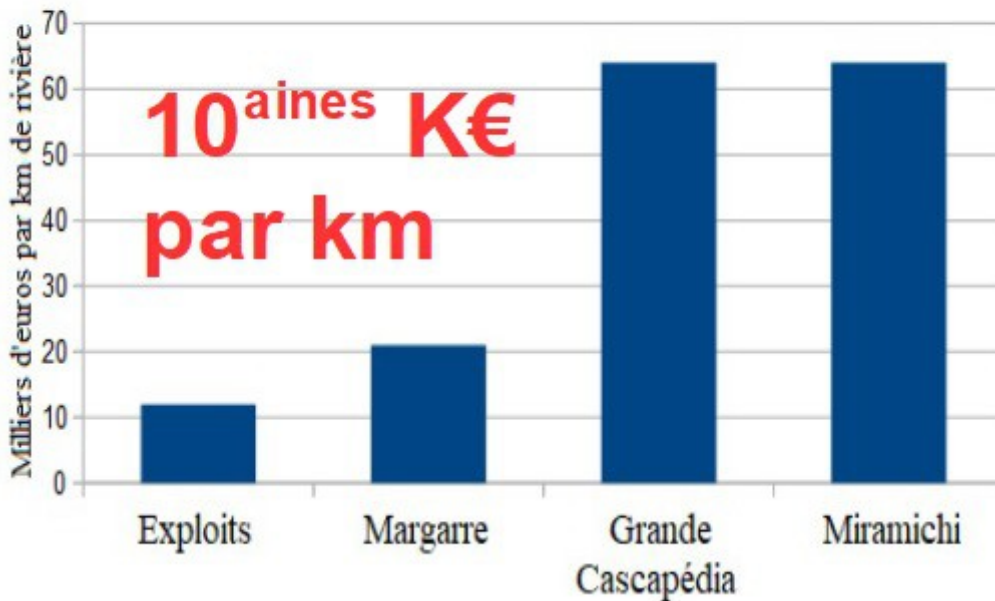
Exemples à l'Étranger cas du QUÉBEC



Les rivières à saumon gérées pour la pratique exclusive de la pêche à la ligne génèrent des **dizaines de milliers d'euros par kilomètre de rivière**, *sans tuer de poissons* puisque le relâcher est de règle.

Milliers d'euros générés par km de rivière au Québec

Exploits, Margaree, Grande Cascapédia et Miramichi



Les rivières à saumon gérées pour la pratique exclusive de la pêche à la ligne génèrent **entre 0,5 et 2,5 emplois à temps plein par kilomètre de rivière**, sans tuer de poissons puisque le relâcher est de règle.

Emplois à Temps Plein générés par km de rivière au Québec

Exploits, Margaree, Grande Cascapédia, Miramichi



Conclusion

Le cumul des linéaires des 5 principales rivières à saumon du bassin de l'Adour est de 520 km.

	Rivière ou Gave	Linéaire (km)
1	Nivelle	45
2	Nive	80
3	Gave du Saison	54
4	Gave d'Oloron	150
5	Gave de Pau	191
	Total	520

Les chiffres moyens issus de l'étude économique du Québec permet d'estimer le potentiel économique de la pêche à la ligne du saumon du bassin de l'Adour entre **5 et 30 millions d'euros** et le gisement d'emplois entre **260 et 1300 emplois à temps plein**.

Cette revue des retombées économiques de la pêche du saumon atlantique démontre facilement la supériorité socio-économique de la pêche récréative qui fait 10 fois mieux en terme de chiffres d'affaires et d'emplois avec 5 fois moins de poissons.

Nous concluons que le solde économique de la fermeture de la pêcherie aux engins du saumon est très largement positif pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Annexe III

Compte rendu de la réunion du 4 avril 2022

Le lundi 4 avril 2022, une réunion a eu lieu au conseil départemental, entre M. Jean-Jacques LASSERRE, ses directeurs de cabinet, d'une part, et M. J. LABOUR, Président de la communauté des communes du Béarn des Gaves, Madame Stéphanie MOUTET avocate et M. P. BERGES, négociateur auprès des pêcheurs professionnels d'autre part.

Cette réunion avait pour objet la demande de participation financière du département des Pyrénées-Atlantiques pour le rachat des droits des marins-pêcheurs aux filets dérivants de l'estuaire de l'Adour. Il est à noter que les pêcheurs professionnels maritimes ont apporté toutes les pièces nécessaires au processus de rachat de leurs droits et qu'il s'agit là d'un départ volontaire négocié sans aucune polémique.

Monsieur Jean LABOUR est la personne en charge de mener à bien ce dossier.

Se sont engagées à participer à cette opération :

- La Région
- Les communautés des communes du Béarn et du Haut-Béarn
- La Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques
- La Fédération Nationale de la Pêche
- L' AAPPMA du Gave d'OLORON

Après avoir exposé toutes les garanties apportées par les pêcheurs professionnels, Jean Labour a sollicité Jean-Jacques LASSERRE pour l'obtention d'une participation du département.

Nous précisons qu'aucune somme précise n'a été sollicitée.

Monsieur LASSERRE a opposé un refus catégorique à cette demande en disant que c'était à l'état l'État de régler ce problème.

Plusieurs points importants doivent ici attirer votre attention :

- Si l'État avait eu l'intention de solutionner ce problème, cela aurait été fait depuis longtemps.
- La participation importante de la Région Aquitaine est assujettie à une participation du département.
- Partout dans le monde où la pêche professionnelle a été supprimée, cela s'est fait par un

rachat des droits des pêcheurs. Nulle part les États n'ont imposé la suppression de la pêche commerciale sans un accord financier.

- Le journal officiel du département annonce une enveloppe de 2.3 millions d'€ pour le développement de la pêche professionnelle en mer Dans le même temps, **son président refuse d'envisager une enveloppe qui pourrait servir tant à la protection de la biodiversité, qu'au développement économique de nos vallées déshéritées**
- Faut-il rappeler que le bassin de l'Adour avec ses Gaves et Nives est l'un des très rares bassins en Europe et dans le Monde à accueillir plusieurs migrateurs dont le saumon atlantique, qui pourraient soutenir l'économie locale par une gestion durable de la pêche sportive, touristique et de loisir.
- Faut-il rappeler que les pêches professionnelles aux filets ont pratiquement totalement disparues dans les estuaires (la pêcherie du port de Bayonne est la dernière en France et probablement en Europe)
- **Ce sujet concerne l'ensemble du Béarn, mais aussi les vallées Basques du Saison et des Nives (le Pays de Béarn, présidé par M. BAYROU s'est prononcé en faveur de l'arrêt de ces pêches commerciales).**

Devant le refus de M. LASSERRE, M. LABOUR ainsi que Madame MOUTET ont demandé que cette question soit au moins débattue et mise au vote du Conseil Départemental.

Là encore, Monsieur LASSERRE a refusé.

Nous estimons qu'il s'agit là d'un véritable déni de démocratie.

Comment un Président de département peut-il prendre une décision unilatéralement, sur un sujet aussi important et concernant la quasi-totalité de la population des Pyrénées-Atlantiques ?

Ce dossier ne devrait revêtir aucun caractère politique et toutes les tendances devraient être solidaires pour la défense et la mise en valeur optimale d'un patrimoine commun fragile.

Toutes les associations espèrent que vous prendrez conscience de ce problème, afin que vous puissiez faire en sorte que la démocratie s'applique au bénéfice d'un territoire dont vous avez la charge.

Le débat public doit avoir lieu.

Nous comptons sur vous et votre soutien pour que le département participe financièrement à cette opération historique pour l'avenir de nos vallées et la protection de la biodiversité.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile

Bien Cordialement,

Le collectif contre la pêche commerciale des migrateurs